

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 11 | No. 1 | Janvier 2022



Sainte-Hénédine

RÉSUMÉ SÉANCE CONSEIL

AVIS PUBLICS

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

SENTIERS DE MARCHE OU RAQUETTES

PATINOIRES

MESSAGES VARIÉS

BIBLIOTHÈQUE LA DÉTENTE

LA GUIGNOLÉE

L'hiver continue et les besoins aussi. La raison de l'existence de la Guignolée c'est d'apporter quelques douceurs du temps des Fêtes

Cette année les offrandes ont été généreuses comme d'habitude, ce qui nous a permis de répondre aux demandes.

Merci de vos dons. Également, merci et reconnaissance aux bénévoles qui ont offert leur temps, leur cœur, leurs bras afin que le service se continue : aider ceux qui ont besoin. Cette nécessité s'étale toute l'année. Osez demander. C'est toujours confidentiel. Le don, ne serait-ce qu'un sourire est toujours le bienvenu.

Bonne Année 2022

Le groupe de la Guignolée

ENREGISTREMENT DES CHIENS

Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire (règlement provincial) d'enregistrer votre chien** auprès de la municipalité sans quoi vous vous exposez à une **amende de 250 \$ à 750 \$**.

Le coût de l'enregistrement est de 25 \$. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la municipalité.

Pour les chiens déjà enregistrés, il n'y aura pas de frais pour l'année 2022.

S'il y a eu des modifications (décès, déménagement, etc.) il est important de nous en aviser pour que nous puissions mettre nos dossiers à jour sans frais.

Contact : Mireille Girard-Bernier
418 935-7125 | adjointe@ste-henedine.com



Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le www.ste-henedine.com sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 DÉCEMBRE 2021

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2021
- Lecture et dépôt arrérage taxes et autres dus au 6 décembre 2021
- Nomination Réjean Deblois à table des aînés régionale comme représentant de la municipalité
- Mandat au bureau Stéphane Roy, arpenteur géomètre, pour préparation projet lotissement et travaux relatifs au 121, rue Langevin et délimitation emprise servitude sortie égout pluvial rue Principale à taux horaire
- Mandat à Luc Fontaine pour évaluation besoin et préparation esquisse et estimé projet PRABAM à taux horaire
- Mandat à Gaétan Gagné, évaluateur agréé, pour négociation (acquisition servitude) projet de développement au 121, rue Langevin et pour servitude égout pluvial rue Principale à taux horaire
- Demande à Hydro-Québec et Telus pour déplacement poteaux sur rue Principale relatif à travaux d'infrastructure
- Avis de motion et dépôt projet règlement de taxation 2022
- Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement de zonage 328-08
- Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement de lotissement 329-08
- Avis de motion et dépôt règlement modifiant le règlement 314-07 sur la gestion des matières résiduelles
- Avis de motion et dépôt projet règlement emprunt réfection infrastructures 2022
- Date du conseil 2022
- Attestation dépôt rapport audits de conformité budget 2021 et adoption PTI 2021-2023 de la Commission Municipale du Québec
- Attestation dépôt registre des déclarations, dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour 2021
- Autorisation achat valves camions incendie
- Attestation fin travaux pour réfection route Saint-Jean-Baptiste programme PPA-CE dossier 2021-04-24
- Attestation fin travaux pour réfection route Saint-Jean-Baptiste programme PPA-ES dossier 2021-04-20-25
- Autorisation appel d'offres travaux d'infrastructures 2022 et pour travaux de surveillance relatifs
- Autorisation conditionnelle à marche école pour activité de Noël
- Essai surface glacée sur le terrain de balle



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

- Adoption du budget 2022
- Programme triennal d'immobilisation (I) et projet particulier d'activité (PPA) 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 10 janvier 2022, le règlement numéro 437-22 sur la taxation 2022.

L'objet de ce règlement est de fixer les différents taux de taxe et tarifications pour 2022 ainsi que les modalités de paiement des taxes.

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 10 janvier 2022 le règlement 438-22 modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement 314-07 sur la gestion des matières résiduelles concernant l'interdiction d'utilisation de sac à côté du bac roulant contenant des feuilles à compter de 2022 en raison du nouveau contrat signé pour l'enlèvement des ordures où l'entrepreneur exige de ne plus avoir de sac de feuilles à côté du bac roulant. Les citoyens devraient les mettre dans un bac roulant ou les composter.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal situé au 111, rue Principale à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau.



AVIS PUBLIC

Un projet de règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux tel qu'exigé par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LERM art. 18) a été présenté pour adoption aux membres des conseils municipaux et aux employés.



Ce projet de règlement est basé sur un modèle fourni par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et porte sur les valeurs suivantes :

- Intégrité des employés municipaux
- L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect et la civilité envers les autres membres du conseil, les employés et les citoyens incluant lors des communications sur Internet et réseaux sociaux
- La loyauté envers la municipalité
- La recherche de l'équité

Il établit les règles pour les conflits d'intérêts, les avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources de la municipalité, le respect des personnes, l'obligation de loyauté, la sobriété, l'annonce lors d'activité de financement politique, l'après-mandat, l'obligation suite à la fin de son emploi, les sanctions ainsi que l'application et le contrôle.

Ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation.

Son adoption est prévue pour le 7 février 2022 à 19 h 30 au 111, rue Principale, lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 un projet de règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux en conformité avec l'article 13 de la Loi sur l'éthique et de déontologie en matière municipale.



Ce projet de règlement est basé sur un modèle fourni par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et porte sur les valeurs suivantes :

- L'intégrité des membres du conseil et des comités nommés par celui-ci
- L'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect et civilité envers les autres membres du conseil, les employés et les citoyens
- La loyauté
- La recherche d'équité

Il établit les règles de conduite et interdictions, les mécanismes d'application de contrôle et de sanction.

Il précise :

- Les conflits d'intérêts de réception ou sollicitation d'avantage, de communication de renseignements privilégiés ;
- D'occuper dans les 12 mois de la fin de leur mandat une fonction qui lui permet d'avoir un avantage indu ;
- D'interdire l'annonce de contribution ou subvention lors d'activités de financement politique ;
- L'ingérence dans l'administration quotidienne de la municipalité et de donner des directives aux employés de la municipalité sauf lorsque décidé en séance publique du conseil.

Ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation.

Ce règlement est prévu pour adoption à la séance du conseil prévue le 7 février 2022 à 19 h 30 à la salle municipale.

1. Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 ;
 - i. Un projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 328-08 et amendements concernant un règlement sur les usages autorisés dans la zone RA-6 pour permettre des services professionnels notamment l'implantation d'un CPE (Centre de la Petite Enfance).
 - ii. Un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement # 329-08 et amendements pour adapter les dimensions de lot dans un corridor riverain ou en présence de milieu humide dans le périmètre urbain.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 janvier 2022 à 19 h à la salle municipale située au 111, rue Principale. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et l'objet des modifications proposées et répondra aux questions relatives. Les mesures sanitaires en vigueur devront s'appliquer.

3. Le projet de modification peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouvertures habituelles et sur le site Internet de la municipalité sous l'onglet « Dossiers importants en cours » situé au bas de la page à droite. Ils sont également disponibles en version papier sur demande.

4. Des commentaires écrits peuvent également être reçus avant le 7 février 2022, 16 h par courriel (info@ste-henedine.com) ou par la poste au bureau municipal (111, rue Principale, Sainte-Hénédine, G0S 2R0).

5. Ces projets de règlement contiennent des dispositions qui touchent tout le périmètre urbain soit les zones RA-1, RA-2, RA-4, RA-5, RA-6, RA-7, RA-8, M-1 à M-9, I 1 à I-4, P-4, P-5, P-6 et P-7.
 Vous pouvez consulter les délimitations des différentes zones sur le site Internet de la municipalité (www.ste-henedine.com) sous l'onglet règlement municipaux, règlement d'urbanisme, cartes zones agricoles et périmètre urbain,

6. Les projets de modification de zonage et de lotissement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

7. L'objet du règlement modifiant le règlement de zonage est de permettre l'implantation d'un CPE sur le lot 4 980 036.
 L'objet du règlement de lotissement est de permettre la construction sur le lot 4 980 036 et de se conformer au schéma d'aménagement révisé en vigueur en présence d'un corridor riverain ou de milieu humide pour la superficie de lots dans le périmètre urbain.



DURÉE DE L'ISOLEMENT

	12 ans et plus	Moins de 12 ans	Personnes immunosupprimées
Adéquatement vacciné	5 jours* (les 5 jours suivants avec port du masque en tout temps)	5 jours et refaire un test rapide le 5 ^e jour. • Si le test est positif, poursuivre l'isolement durant 5 jours supplémentaires.	21 jours
Non adéquatement vacciné	10 jours	• Si le test est négatif, l'enfant peut reprendre ses activités.	

* Si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

Si vous êtes un **travailleur de la santé**, communiquez avec votre milieu de travail pour recevoir les consignes de levée de l'isolement et de retour au travail.

Pour plus d'information :

Quebec.ca/isolement

AVIS PUBLIC - DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure de Mélissa Cliche lors de la séance ordinaire du 7 février 2022 à 19 h 30 à la salle municipale.

L'objet de cette dérogation est d'autoriser :

L'implantation d'une résidence unifamiliale sur un lot d'angle avec un alignement et un positionnement différent de ce qui est prescrit à la réglementation notamment à cause d'une servitude d'haban en vigueur sur le terrain.

Le projet contrevient aux dispositions du règlement de zonage 328-08 et amendements soit les articles 4.2.2 a) et 5,2 a).

Toute personne intéressée pourra assister à cette séance et poser des questions ou transmettre son observation ou ses questions par écrit avant le 7 février 2022 à 16 h au bureau municipal situé au 111, rue Principale ou par courriel à info@ste-henedine.com.

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE



À vous tous citoyennes et citoyens de Ste-Hénédine, je tiens à vous offrir mes meilleurs vœux dont la santé pour l'année 2022. Souhaitons que celle-ci soit la bonne vers un retour à la normalité.

La pandémie nous aura appris à améliorer notre capacité d'adaptation. Malheureusement, avec le resserrement des consignes sanitaires annoncé à la fin décembre, il n'y a pas seulement eu la sortie à l'école de cirque qui fut annulée pour nos étudiants. En effet, avec la fermeture plus hâtive des écoles pour les vacances de Noël, nous n'avons pu tenir le réveillon de Noël avec le repas tel que publié dans l'édition du mois de décembre. Je tiens à remercier particulièrement le Marché Fournier pour sa grande compréhension avec l'annulation de notre commande alimentaire.

De l'enseignement en ligne fut donné le vendredi 7 janvier ainsi que dans la semaine du 10 au 14. Les parents qui occupent un emploi figurant sur la liste des emplois essentiels fournie par le gouvernement ont pu se prévaloir du service de garde d'urgence offert à l'école. Encore une fois chers enseignants, je vous lève mon chapeau. Vous avez l'amour du métier et avez su rendre ces moments d'enseignement agréables pour les élèves. Ce ne sont pas des conditions très évidentes sachant que plusieurs d'entre vous devaient composer avec vos propres enfants à la maison. Bravo aussi à vous chers parents d'avoir réussi cette jonglerie entre l'école à la distance et vos emplois. Le retour en classe a eu lieu le mardi 18 janvier avec les mesures sanitaires toujours en place, dont le port du masque, en tout temps ainsi que durant le transport scolaire.

Audrey Quirion Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.

SENTIERS DE MARCHÉ OU DE RAQUETTES (SENTIERS NON BALISÉS, NON SUPERVISÉS)

La municipalité vous encourage à pratiquer des activités de plein air individuel ou avec votre bulle familiale.

Vous pouvez pratiquer la marche ou la raquette aux endroits suivants :

- En stationnant votre voiture au début de la route Saint-Olivier, vous pouvez marcher en bordure de route dans un chemin public peu achalandé (parcours de +/- 2,5 km de long).
- L'emprise ferroviaire abandonnée du MTQ peut vous conduire à la terre de l'aqueduc, propriété de la municipalité, parcours de +/- 2,5 km à partir de la rue Langevin près de la Caisse Desjardins.
- Les parcs du terrain de jeu et de l'école (en dehors des heures de classe) permettent également de se divertir avec les jeux extérieurs.
- Enfin, en demandant la permission aux propriétaires, l'accès aux nombreux champs et boisés privés de la municipalité est possible.



Notez que la municipalité de Sainte-Hénédine décline toute responsabilité pour toute utilisation non appropriée des lieux et pratique inadéquate de l'activité.

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES

Ne relâchons pas les efforts, continuons de respecter les consignes sanitaires par respect pour le personnel de la santé.

PATINOIRE INTÉRIURE



Patinoire Sainte-Hénédine

*Réservation obligatoire

<https://www.qidigo.com/u/Commission-des-loisirs-de-Sainte-Henedine/activities/schedule>



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h -18 h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9 h -18 h
18 h - 21 h	18 h - 21 h	18 h - 21 h	18 h - 21 h	18 h - 21 h	18 h - 21 h	18 h - 21 h

Port du masque obligatoire pour circuler dans le chalet.
Passeport vaccinal exigé pour toute personne de 13 ans et plus.
Une seule bulle familiale par plage horaire.
Réservation d'une plage de 1 heure à la fois maximum.

Gratuit!!!



Pour être les premiers au courant des nouvelles activités, aimez et suivez notre [page Facebook « Loisirs Ste-Hénédine »](#).

PATINOIRES EXTÉRIURES

- À côté du chalet des loisirs : ouvert de 9 h à 21 h 30
- Étang (à côté de la Caisse Desjardins) : ouvert de 9 h à 21 h 30

Note : L'ouverture des patinoires peut être compromise par la météo.



IMPÔT

Le Club Lions de Sainte-Marie offre de produire, GRATUITEMENT, votre déclaration d'impôt.

CRITÈRES Ce service est admissible aux personnes dont les revenus sont inférieurs à :

- 30 000 \$ pour une personne seule
- 37 500 \$ pour un couple + 2 500 \$ pour chaque enfant à charge
- 37 500 \$ pour un adulte avec un enfant + 2 500 \$ par personne à charge
- revenus d'intérêt inférieur à 1 000 \$

OÙ : Salle communautaire (Sacristie) à l'arrière de l'église de Sainte-Marie

QUAND : Les vendredis 11 et 18 mars 10 h à 11 h 30, de 13 h à 14 h 30, et de 18 h à 19 h 30. Le vendredi 25 mars de 10 h à 11 h 30. et de 13 h à 14 h 30.

Apportez tous vos documents. DISTANCIATION PHYSIQUE, PORT DU MASQUE. PASSEPORT OU PREUVE VACCINALE OBLIGATOIRE





AVIS DE RECHERCHE

Tu as le goût de lâcher ton fou, de vivre des moments magiques avec les enfants du village et rejoindre une équipe de  au terrain de jeu?

Dépêche-toi de faire parvenir ton CV au loisirs-sthe@hotmail.com

Service d'aide en situation
de crise suicidaire

1 866 APPELLE
1 866 277-3553
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811
Info-social
24 h / 7 jours

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Rapide, confidentiel et sans frais!

Québec 



ATTENTION,
nous sommes de retour.

RALENTISSEZ!

Québec  

DÉLAIS RAPIDES

SERVICES SANS FRAIS

CONSEILS PERSONNALISÉS

TECHNIQUES EFFICACES

CRE
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI
BEAUCE-ETCHEMINS INC.

Un acteur majeur pour votre retour en emploi



Avec le partenaire financier de:

SAINT-GEORGES 418 227-5445
SAINTE-MARIE 418 386-4445

Québec   [crebe.qc.ca](https://www.crebe.qc.ca)

APPEL DE CANDIDATURES

PRIX DU PATRIMOINE

Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Candidatures acceptées entre le 10 janvier et le 1er mars 2022

Formulaire en ligne prixdupatrimoine.ca

 **LES PRIX DU PATRIMOINE**
Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Rappelle-toi...

Que si un rien fait souffrir, un rien aussi fait plaisir.
Que tu peux être semeur d'optimisme, de courage, de confiance.
Que ta bonne humeur peut égayer la vie des autres.
Que tu peux, en tout temps dire un mot aimable.
Que ton sourire non seulement t'enjolie, mais qu'il embellit l'existence de ceux qui t'approchent.
Que tu as des mains pour donner et un cœur pour pardonner.

Texte de Thomas Merton

L'équipe d'animation locale



DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque La Détente
111-D, rue Principale
Ste-Hénédine G0S 2R0
T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :
Mercredi 14h-16h
19h-20h30
Jeudi 19h-20h30

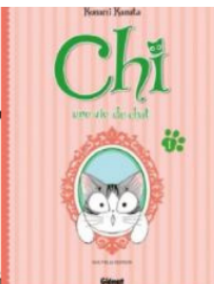
Consultez le portail de la bibliothèque : mabibliotheque.ca/sainte-henedine
Suivez -nous aussi sur Facebook : @BibliothequeLaDetente

Nouveaux mangas

Le Réseau Biblio CNCA offre maintenant 10 séries de mangas disponibles par le prêt entre bibliothèques (PEB). Le manga est un style de bandes dessinées d'origine japonaise maintenant présent partout dans le monde. Les mangas ont la forme d'un livre de poche et peuvent compter jusqu'à 200 pages ! Chaque série présente habituellement une seule histoire qui peut se décliner sur des dizaines de volumes. Ils se lisent à l'envers, selon le sens de lecture traditionnel japonais, de droite à gauche !

Voici les 10 séries de Manga disponibles avec le PEB : ♦ Chi, une vie de chat ♦ One Piece ♦ My Hero Academia ♦ Skip Beat ♦ Run Day Burst ♦ Death Note ♦ Fullmetal Alchemist ♦ L'attaque des titans ♦ Les légendaires ♦ La Gameuse et son chat

A notre bibliothèque, nous venons de nous procurer 4 nouveaux mangas; si ces livres intéressent vos enfants, la façon de se procurer la suite sera par les demandes de PEB.



Ouverture de la bibliothèque et l'heure du conte

La bibliothèque demeure ouverte aux heures régulières, en respectant les mesures sanitaires en cours. Pour ce qui est de l'Heure du conte qui est prévue pour les 12 février et 12 mars prochains, suivez nos informations sur notre site Web et notre page Facebook pour savoir si l'activité aura lieu. Par contre, veuillez noter que la bibliothèque sera ouverte lors de ces 2 samedis avant-midi.

Autres nouveautés

